

Taux d'intérêt des hypothèques inversées

Taux fixes

Si votre hypothèque inversée est assortie d'un taux fixe, le taux d'intérêt de votre contrat ne changera pas pendant toute la durée du terme (exemples de termes offerts : 6 mois, 1 an, 3 ans ou 5 ans).

Taux variables

Si votre hypothèque inversée est assortie d'un taux variable, le taux d'intérêt de votre contrat correspondra au taux préférentiel de la Banque HomeEquity plus un certain pourcentage. Le taux préférentiel fluctuera en fonction des conditions du marché, tandis que le pourcentage ajouté, qui est fixe, est garanti pour toute la durée de votre terme hypothécaire et ne changera pas avant votre prochaine date de renouvellement.

Privilèges de remboursement anticipé : comment éviter les frais de remboursement anticipé?

Vous trouverez ci-dessous quelques exemples de la manière dont vous pouvez éviter les frais de remboursement anticipé de votre hypothèque. Les renseignements ci-dessous s'appliquent au contrat n° 33. Si vous avez un Numéro de Contrat différent, vos options pourraient être différentes de celles présentées ci-dessous. Pour déterminer vos options de remboursement anticipé, consultez votre contrat hypothécaire ou votre relevé annuel, ou appelez à la Banque HomeEquity au 1-866-331-2447.

- i. Vous avez la possibilité de rembourser par anticipation une partie ou l'intégralité du solde de votre prêt hypothécaire, sans frais de remboursement anticipé, dans certaines circonstances :
 - Remboursement anticipé partiel unique, correspondant à un maximum de 10 % du capital et des intérêts impayés, effectué dans les 30 jours suivant chaque date anniversaire;
 - Remboursement anticipé effectué après la 5^e date anniversaire, si ce remboursement est effectué dans les 30 jours suivant une date de renouvellement;
 - Remboursement anticipé effectué après la 5^e date anniversaire, si vous donnez à la Banque un préavis écrit de 3 mois, au lieu de payer les frais de remboursement anticipé.
- ii. Lorsque le dernier des emprunteurs emménage dans un établissement de soins de longue durée ou dans une résidence pour personnes âgées, les frais de remboursement anticipé sont réduits de 50 %.
- iii. Lorsque le dernier des emprunteurs décède, les frais de remboursement anticipé sont annulés.

Veillez prendre note que, sauf si vous remboursez la totalité du solde, certains contrats vous obligent à maintenir un solde minimum.

Façons de rembourser votre hypothèque plus rapidement sans avoir à payer de frais de remboursement anticipé

Les renseignements ci-dessous s'appliquent au contrat n° 33. Si votre Numéro de Contrat est différent, vos options pourraient être différentes de celles présentées ci-dessous. Pour déterminer vos options, consultez votre contrat hypothécaire ou votre relevé annuel, ou appelez à la Banque HomeEquity au 1-866-331-2447.

- Effectuer des paiements d'intérêt réguliers d'un montant prédéterminé
- Profiter des privilèges de remboursement anticipé

Frais de remboursement anticipé : qu'est-ce qui peut entraîner des frais de remboursement anticipé?

Les renseignements ci-dessous s'appliquent au contrat n° 33. Si votre Numéro de Contrat est différent, vos options pourraient être différentes de celles présentées ci-dessous. Pour déterminer vos frais de remboursement anticipé, consultez votre contrat hypothécaire ou votre relevé annuel, ou appelez à la Banque HomeEquity au 1-866-331-2447.

- Payer un montant supérieur à votre privilège de remboursement anticipé de 10 % au cours des cinq (5) premières années de votre contrat;
- Payer un montant inférieur à votre privilège de remboursement anticipé de 10 %, mais après 30 jours suivant chaque date anniversaire;
- Rembourser par anticipation (intégralement ou partiellement) votre prêt hypothécaire après cinq (5) ans après votre avance initiale, mais plus de 30 jours après la date de renouvellement;
- Ne pas donner à la Banque HomeEquity un préavis écrit de 3 mois si vous remboursez votre prêt hypothécaire (entièrement ou partiellement) après cinq (5) ans après votre avance initiale;
- Transférer votre hypothèque sur une autre propriété (selon le montant du prêt);
- Refinancer votre prêt auprès d'un autre prêteur;
- Si votre taux actuel est supérieur au taux offert par la Banque HomeEquity pour les nouvelles hypothèques inversées assorties d'un terme similaire;
- Si vous avez un taux fixe et que vous changez de taux, en dehors de votre fenêtre de renouvellement du taux d'intérêt.

Comment calculer vos frais de remboursement anticipé?

Les renseignements ci-dessous s'appliquent au contrat n° 33. Si votre Numéro de Contrat est différent, vos options pourraient être différentes de celles présentées ci-dessous. Pour déterminer vos frais de remboursement anticipé, consultez votre contrat hypothécaire ou votre relevé annuel, ou appelez à la Banque HomeEquity au 1-866-331-2447. Vous pouvez aussi consulter la page suivante sur notre site Web où nous offrons une calculatrice de remboursement anticipé que vous pouvez utiliser pour calculer vos frais de remboursement anticipé, section *Pénalités* : banquehomeequity.ca/taux/

Le calcul des frais de remboursement anticipé dépend de l'année de l'hypothèque :

i. Paiement au plus tard à la 3^e date anniversaire :

$$\text{Frais} = [\text{capital} + \text{intérêt}] \times B$$

- [capital + intérêt] : montant que vous souhaitez payer en plus du privilège de remboursement anticipé de 10 % décrit dans la section « Privilège de remboursement anticipé », le cas échéant
- B peut avoir les valeurs ci-dessous :

Moment du paiement	B
À ou avant la 1 ^{re} date anniversaire	5,00 %
Après votre 1 ^{re} date anniversaire, mais à ou avant votre 2 ^e date anniversaire	4,00 %
Après votre 2 ^e date anniversaire, mais à ou avant votre 3 ^e date anniversaire	3,00 %

ii. Paiement après la 3^e date anniversaire : les frais de remboursement anticipé sont équivalents à trois mois d'intérêt et sont calculés comme suit :

$$\text{Frais} = [\text{capital} + \text{intérêt}] \times \text{taux \%} / 4$$

- [capital + intérêt] : montant que vous souhaitez payer en plus du privilège de remboursement anticipé de 10 %, s'il s'applique à votre situation
- Taux : Votre taux d'intérêt au moment où vous voulez effectuer un remboursement anticipé

Veillez prendre note que, si votre prêt hypothécaire est assorti d'un Compte d'avances planifiées et d'un Compte de somme forfaitaire (c.-à-d. si votre produit est la Rente Avantage), les frais seront calculés comme suit :

$$\text{Frais} = [\text{capital} + \text{intérêt}] \text{ Compte d'avances planifiées} \times$$

$$\text{taux \% Compte d'avances planifiées} / 4$$

$$+ [\text{capital} + \text{intérêt}] \text{ Compte de somme forfaitaire} \times \text{taux \% Compte de somme forfaitaire} / 4$$

iii. Paiement après la 5^e date anniversaire :

- Si vous nous donnez un préavis écrit de 3 mois : aucuns frais de remboursement anticipé ne s'appliquent
- Si aucun préavis n'est donné : les frais sont équivalents à 3 mois d'intérêt sur le montant du capital et/ou des intérêts que vous remboursez et sont calculés comme au point ii).

Vous pouvez calculer les frais de remboursement anticipé estimés pour votre prêt hypothécaire à l'aide des calculatrices offertes à l'adresse banquehomeequity.ca/taux/. Veuillez prendre note que les calculs effectués sur le site Web ne fourniront qu'une estimation des frais de remboursement anticipé. Pour obtenir une estimation plus précise de vos frais de remboursement anticipé, nous vous recommandons d'appeler à la Banque HomeEquity au 1-866-331-2447.

Exemples de calcul de frais de remboursement anticipé

Les exemples ci-dessous sont offerts seulement à titre d'illustration et ne représentent pas toutes les situations où votre prêt hypothécaire est assujéti à des frais de remboursement anticipé. Les exemples ci-dessous ne s'appliquent qu'au contrat n° 33. Si votre Numéro de Contrat est différent, vos frais de remboursement anticipé pourraient être différents de ceux présentés ci-dessous. Pour déterminer vos frais de remboursement anticipé, consultez votre contrat hypothécaire ou votre relevé annuel, ou appelez à la Banque HomeEquity au 1-866-331-2447.

- Exemple n° 1 : remboursement intégral durant la troisième (3^e) année, lorsque les frais de remboursement anticipé correspondent à 3 % du solde de votre hypothèque. Votre Numéro de Contrat est le 33 et votre produit est l'Hypothèque inversée CHIP.

Calcul	
I. Capital	150 000 \$
II. Intérêts accumulés depuis le financement	24 000 \$
III. = (I) + (II) capital + intérêt. Il s'agit du montant du remboursement anticipé que vous souhaitez effectuer.	174 000 \$
B, tel qu'il est défini en fonction de l'année de l'hypothèque	3,00 %
IV. Privilège de remboursement anticipé	10 %
V. = (III) x (IV) Le montant du privilège de remboursement anticipé est le montant que vous pouvez rembourser sans frais de remboursement anticipé.	17 400 \$
VI. = (III) – (V) Montant assujéti à des frais de remboursement anticipé	156 600 \$
VII. = (VI) * B Les frais de remboursement anticipé correspondent au montant que vous payez en plus de votre privilège de paiement anticipé multiplié par B	4 698 \$

- Exemple n° 2 : remboursement intégral durant la cinquième (5^e) année, lorsque les frais de remboursement anticipé correspondent à trois mois d'intérêts. Votre Numéro de Contrat est le 33 et votre produit est l'Hypothèque inversée CHIP.

Calcul	
I. Capital	150 000 \$
II. Intérêts accumulés depuis le financement	42 000 \$
III. = (I) + (II) capital + intérêt. Il s'agit du montant du remboursement anticipé que vous souhaitez effectuer.	192 000 \$
IV. Taux d'intérêt actuel	5,00 %
V. Privilège de remboursement anticipé	10 %

VI.	= (III) x (V) Le montant du privilège de remboursement anticipé est le montant que vous pouvez rembourser sans frais de remboursement anticipé.	19 200 \$
VII.	= (III) – (VI) Montant assujéti à des frais de remboursement anticipé.	172 800 \$
VIII.	= (VII) x (IV) ÷ 12, ce qui équivaut à un mois d'intérêts sur votre solde.	720 \$
IX.	= (VIII) x 3 Les frais de remboursement anticipé sont équivalents à trois mois d'intérêts.	2 160 \$

Est-ce que d'autres frais peuvent s'ajouter aux frais de remboursement anticipé?

Si votre prêt hypothécaire est remboursé intégralement, d'autres frais peuvent s'appliquer. Pour obtenir notre barème de frais, consultez le www.banquehomeequity.ca/taux. Pour toute question, veuillez consulter votre contrat hypothécaire ou communiquer avec la Banque HomeEquity au 1-866-331-2447 afin de déterminer les frais applicables.

Vous avez besoin de plus de renseignements?

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les hypothèques, sur l'obtention d'une approbation pour un prêt ou sur le remboursement plus rapide de votre prêt, consultez le site de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) à <https://www.canada.ca/en/financial-consumer-agency.html>

Les renseignements ci-dessus ne sont fournis qu'à titre indicatif et peuvent être modifiés sans préavis. Ils ne sont pas destinés à fournir des conseils financiers, juridiques, comptables ou fiscaux et ne doivent pas être considérés comme tels. Pour déterminer vos frais de remboursement anticipé et les options dont vous disposez pour les éviter, veuillez consulter votre contrat hypothécaire ou appeler à la Banque HomeEquity au 1-866-331-2447.